

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DFPE 156 Subvention (900 000 euros) et convention avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (19e) pour la création d'un multi-accueil au 8 rue Campagne Première- 140 Bd du Montparnasse (14ème).

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (19e) ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 28 mai 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention d'investissement, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon ayant son siège social 35, rue du plateau (19ème), pour l'attribution d'une subvention d'investissement.

Article 2 : Une subvention d'investissement de neuf cent mille euros (900 000 euros) est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (n° SIMPA 18170, n° de dossier 2019-07810) pour la création d'un multi-accueil au 8 rue Campagne Première- 140 Bd du Montparnasse (14ème).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention sera imputée sur le chapitre fonctionnel 904, rubrique 4221, nature 20422, du budget d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2019, et suivants sous réserve des décisions de financement ultérieures.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO